

Favoriser la citoyenneté, la participation des personnes polyhandicapées en établissement ou service social et médico-social (ESSMS)

Comment favoriser l'exercice de la citoyenneté des personnes polyhandicapées au sein des établissements et services médico-sociaux ?

Cette formation propose de relever ce défi en outillant les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour créer des conditions où chaque voix, même non verbale, peut s'exprimer. En alliant cadre légal, pratiques inclusives et outils adaptés comme la Communication Alternative et Améliorée (CAA), elle ouvre la voie à une participation active des personnes polyhandicapées dans les instances décisionnelles et collectives comme le conseil de la vie sociale (CVS).

Ensemble, construisons une citoyenneté véritablement accessible et porteuse de sens.

Objectifs

PRINCIPAL

- Favoriser la citoyenneté, la participation des personnes polyhandicapées en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

SPÉCIFIQUES

- Connaître les modalités d'accès à l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation de polyhandicap en ESSMS en lien avec le cadre légal.
- Initier une culture de la citoyenneté (exercice individuel et collectif de la citoyenneté de la personne en situation de polyhandicap).
- Mettre en place les conditions favorables pour leur participation dans toutes instances d'expression en ESSMS comme en CVS (conseil de la vie sociale).
- Permettre aux personnes de donner leur avis par l'utilisation d'outils, méthodes de CAA.
- Être le partenaire de communication d'une personne polyhandicapée.

Contenu

Qu'est-ce que la citoyenneté pour une personne polyhandicapée à partir du cadre légal ?

- Introduction sur les spécificités de la personne polyhandicapée sous tutelle et le cadre légal.
- La citoyenneté des personnes polyhandicapées en ESSMS.
- L'exercice de la citoyenneté individuelle de la personne polyhandicapée à l'échelle de son établissement.
- L'exercice de la citoyenneté collective de la personne polyhandicapée au sein de son établissement à travers le CVS.

Adapter le Conseil de la Vie Sociale avec la démarche de CAA pour favoriser la participation des personnes polyhandicapées au sein de cette instance.

- La démarche de CAA, ses outils et méthodes.
- Adapter les élections des représentants du CVS et l'instance du CVS.
- Créer des outils pour favoriser la compréhension.
- Créer un environnement favorable et des outils pour favoriser l'expression des personnes polyhandicapées lors du CVS.
- Être le partenaire de communication d'une personne polyhandicapée en CVS.

Retour d'expérience après les premières élections au CVS suite aux adaptations préconisées.

- Exposition des expériences vécues suite à la mise en place des adaptations.
- Identifier les freins et les leviers rencontrés et échanger autour des préconisations à réaliser.

Méthode

- Identification des besoins de formation.
- Positionnement en début et fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.
- Échanges et réflexions, mise en situation, analyse de situations apportées par les stagiaires.
- Apports bibliographiques.

INTRA-ÉTABLISSEMENT

Durée : 3 jours + 1 jour (28 heures).

Coût : 1310 €/jour

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement de la formatrice.

Infos Pratiques

 **14 PARTICIPANTS MAXIMUM**

 **PUBLIC**

Ce stage s'adresse à tous les professionnels intervenant auprès de personnes polyhandicapées. **Par sa présence requise au terme de l'action, un cadre participant au bilan, voire à la formation, permet de porter une dynamique institutionnelle nécessaire à la pérennité des projets.**

 **PRÉREQUIS** Aucun prérequis n'est nécessaire.

 **INTERVENANTE**

- Sabine DOS SANTOS**, hargée de mission CAA Cesap, monitrice-éducatrice, certifiée intervenante CAA.

 **ÉVALUATION**

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenant évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p.128-129).